CHAPITRE XIII.

Privilèges et honneurs accordés à l'ancienne chevalerie. — Dégradation, punitions diverses. — Sépulture des anciens chevaliers. — Mort et funérailles de Duguesclin.

§ I. *Privilèges et honneurs accordés aux chevaliers.*

Nous avons déjà parlé au premier chapitre de cette histoire des privilèges et honneurs accordés aux anciens chevaliers; aussi n'entrerons-nous pas ici dans de grands détails à cet égard, et nous ne ferons que compléter ce que nous en avons déjà dit.

Parmi les marques d'honneur qui distinguaient les chevaliers, ils avaient le droit d'avoir leurs chevaux de bataille couverts d'une grande housse de taffetas, ou autre légère étoffe, qui leur descendait jusqu'aux pieds, et qui était ornée et remplie de leurs armoiries. Ils avaient la prérogative d'avoir à eux un sceau particulier sur lequel le chevalier était représenté à cheval, armé de l'épée levée. On enterrait avec eux leurs éperons dorés. De même qu'on leur donnait les noms de monsieur, de monseigneur et de messire, on appe-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

lait leurs femmes madame, et tandis que celles des écuyers étaient appelées mademoiselle.

Les seigneurs qui étaient chevaliers avaient droit d'exiger de leurs sujets et vassaux des aides ou secours en argent dans certaines occasions, dont la première était la cérémonie de réception du seigneur ou de son fils aîné; ils pouvaient encore exiger les droits de chevalerie au mariage de leurs filles, pour payer leur rançon quand ils étaient prisonniers de guerre, ou pour les voyages d'outre-mer.

La chevalerie était si estimée que quand ils recevaient cet honneur, on leur donnait anciennement une somme pour les dépenses qu'ils avaient à faire, et les rois accordaient aussi une pension à ceux qu'ils recevaient chevaliers.

Mais si la dignité de chevalier était accompagnée de tant d'honneurs et de priviléges, rien n'était terrible et solennel comme la dégradation infligée à celui qui avait mérité cette peine.

§ II. *Dégradation; punitions diverses.*

Lorsqu'un chevalier était coupable de trahison, de félonie et de tout crime qui entraînait la dégradation, et méritait la mort ou le bannissement, on assemblait vingt ou trente chevaliers ou écuyers sans reproche, devant lesquels le chevalier traître était accusé de trahison, de lâ-

cheté et de foi mentie, ou de quelque autre crime capital et atroce. Cette convocation se faisait par le ministère d'un roi ou d'un héraut d'armes, qui déclarait le fait, en rapportait les particularités, et nommait les témoins. Sur ce rapport, les chevaliers constitués en tribunal délibéraient, et si l'accusé était condamné à mort ou au bannissement, il était dit dans le jugement qu'il serait préalablement dégradé de l'honneur de chevalerie, et qu'il rendrait les insignes de l'ordre, s'il en avait reçu quelqu'un.

Pour l'exécution de ce jugement, on faisait dresser deux théâtres ou échafauds dans une place : sur l'un étaient assis les chevaliers et écuyers juges, assistés des officiers d'armes, rois, hérauts et poursuivants; sur l'autre était le chevalier condamné, armé de toutes pièces, et son écu blasonné de ses armes, planté sur un pal ou poteau devant lui, renversé la pointe en haut. A droite et à gauche du chevalier étaient assis douze prêtres revêtus de leurs surplis, et le chevalier était tourné du côté de ses juges. Une foule nombreuse assistait en silence à cette lugubre cérémonie, qui excitait d'autant plus la curiosité du peuple toujours avide de ces sortes de spectacles, que celui-ci était plus rare. Quand tout était disposé, les hérauts publiaient la sentence des juges; alors les prêtres commençaient à chanter à haute voix les vigiles des morts ; à la fin de chaque psaume, ils faisaient une pause,

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

pendant laquelle les officiers d'armes dépouillaient le condamné de quelque pièce de ses armes, commençant par le heaume en continuant de le désarmer pièce à pièce jusqu'à la fin. A mesure qu'ils ôtaient une pièce, les hérauts criaient à haute voix : « Ceci est le heaume, ceci est le collier, ceci est l'épée, etc., du traître et déloyal chevalier. » La cotte d'armes était rompue en plusieurs lambeaux; on finissait par l'écu de ses armes que les hérauts brisaient en trois pièces avec un marteau.

Après le dernier psaume, les prêtres se levaient et chantaient sur la tête du chevalier condamné le 108e psaume de David, *Deus, laudem meam ne tacueris*, dans lequel sont contenues plusieurs imprécations et malédictions contre les traîtres, entre autres celles-ci : « Que le nombre de ses » jours soit abrégé; qu'un autre reçoive la di- » gnité dont il était revêtu; que sa femme de- » vienne veuve et ses fils orphelins; qu'ils soient » réduits à la mendicité et chassés de leur de- » meure; qu'un avide étranger pille et dévore » ses richesses; qu'il ne trouve personne pour le » protéger; que personne n'ait pitié de ses en- » fants; qu'ils meurent eux-mêmes sans posté- » rité, afin que le nom du traître périsse dans » une seule génération; parce qu'il ne s'est point » souvenu de faire miséricorde, et qu'il a » persécuté le pauvre et le malheureux; parce » qu'il s'est attiré la malédiction, et qu'il a re-

» poussé la bénédiction loin de lui. » Ce chant étant achevé, le roi ou héraut d'armes demandait par trois fois le nom du chevalier dégradé; un poursuivant d'armes, placé derrière lui, et tenant un bassin plein d'eau chaude, le nommait par son nom, surnom et seigneurie; celui qui avait fait la demande répondait aussitôt qu'il se trompait, que celui qu'il venait de nommer était un traître, déloyal et foi mentie, et pour montrer au peuple qu'il disait la vérité, il demandait tout haut l'opinion des juges; le plus ancien répondait à haute voix que par sentence des chevaliers et écuyers présents, il était ordonné que ce déloyal, que le poursuivant venait de nommer, était indigne du titre de chevalier, et que pour ses forfaits il était dégradé et condamné à mort.

Lorsque ce jugement était prononcé, le roi d'armes renversait sur la tête du condamné le bassin plein d'eau chaude que lui présentait le poursuivant; après quoi les chevaliers juges descendaient de leur échafaud, se revêtaient de robes et de chaperons de deuil, et se rendaient à l'église. Le dégradé était aussi descendu de son échafaud, non par le degré par lequel il était monté, mais par une corde qu'on lui attachait sous les aisselles, et alors on le mettait sur une civière, on le couvrait d'un drap mortuaire, et on le portait à l'église. Les prêtres chantaient alors l'Office des morts, et toutes les prières

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

pour les trépassés; lorsque cette cérémonie était finie, le dégradé était livré au juge royal, ou prévôt, puis à l'exécuteur, pour être mis à mort, si le jugement le condamnait à cette peine. Après cette exécution, le roi et les hérauts d'armes déclaraient les enfants et descendants du dégradé, *ignobles et roturiers, indignes de porter les armes et de se trouver et paraître ès joutes, tournois, armées, cours et assemblées royales, sous peine d'être dépouillés nus et battus de verges, comme vilains, nés d'un père infâme* (1).

Une condamnation aussi terrible que celle que nous venons de rapporter, environnée de toute la pompe religieuse et lugubre que l'église déploie dans les grandes solennités où elle prie pour les trépassés, devait produire sur tous les esprits une profonde et salutaire impression. Aussi, comme nous l'avons observé, de telles condamnations étaient très-rares, et n'étaient prononcées que pour les plus grands crimes. Quant aux fautes moins graves, et aux autres crimes que pouvaient commettre les chevaliers, ils étaient punis de peines moins sévères, calculées et graduées selon la nature du délit. Ainsi, on attachait à un pilori l'écu de leurs armes à la renverse, avec un écriteau portant leur condamnation, puis les officiers d'armes y retranchaient quelques pièces, y ajoutaient des marques et

(1) Lacurne de Sainte-Palaye.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

taches d'infamie, ou bien le rompaient et brisaient entièrement.

Le chevalier fanfaron et rodomont, qui se vantait de beaucoup de choses, et ne faisait rien qui vaille, était puni ainsi : on taillait d'or la pointe *dextre* du chef de son écu.

A celui qui avait lâchement et de sang-froid tué un prisonnier de guerre, accourcissait en l'arrondissant par le bas la pointe de son écu.

Si un chevalier était convaincu de mensonge, de flatterie ou de faux rapports à son prince, pour le porter à la guerre, on lui couvrait, pour punition, avec la couleur de gueules, la pointe de son écu, en effaçant les figures qui y étaient placées auparavant.

Celui qui s'était hasardé témérairement et indiscrètement aux coups de l'ennemi, et avait occasionné par là quelque perte ou déshonneur à son parti, en était puni par une pile ou pointe échancrée, marquée au bas de son écu.

Quand un chevalier était convaincu d'adultère, d'ivrognerie ou de faux témoignage, on peignait deux goussets de sable sur les deux flancs de son écu.

L'écu du lâche, du poltron, et du *couard* était barbouillé sur le flanc *senestre, en façon de gore, qui était un gousset échancré et arrondi en dedans.*

On peignait une tablette ou quarré de gueules sur le cœur de l'écu de celui qui avait manqué de parole.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

L'écu renversé peint sur un drap noir annonçait le chevalier infâme et débauché qui avait ravi par force l'honneur à une dame ou damoiselle; ce crime était de ceux qui emportaient la dégradation et la peine de mort.

Lorsqu'un chevalier avait été vaincu dans un combat singulier, ordonné pour prouver son innocence d'un crime dont il était soupçonné coupable, s'il était tué sur-le-champ, ou qu'il expirât après avoir confessé qu'il était le coupable, les officiers d'armes faisaient traîner son corps avec ignominie, sur une claie noire, ou à la queue d'une cavale, et puis le livraient à l'exécuteur de la haute justice, qui le jetait à la voirie. Ils faisaient pendre l'écu de ses armes à un pilori, la pointe en bas, trois jours de suite, puis le brisaient publiquement, et déchiraient sa cotte d'armes en mille pièces.

Le vainqueur, au contraire, était honoré du roi et de la reine, et de toute la cour, particulièrement des dames; il était conduit en grand triomphe par la ville, accompagné de tous les amis et de la jeune noblesse; les trompettes, tambours, clairons, le précédaient avec les rois et hérauts d'armes, portant devant lui l'arme avec laquelle il avait vaincu son ennemi, avec son pennon et sa bannière, et celle du saint qui était son patron (1).

(1) Lacurne Sainte-Palaye, Mémoires sur l'ancienne chevalerie.

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf

Si le crime de ceux qu'on voulait punir n'était pas si grave, les officiers d'armes commis par le roi diminuaient seulement quelque chose des figures de leurs armoiries. En voici un exemple. Sous le règne de saint Louis, Jean d'Avesne, un des fils du premier lit de Marguerite, comtesse de Flandre, étant en discussion pour ce comté avec Guillaume de Bourbon, seigneur de Dampierre, fils du second lit, ils se trouvaient tous deux avec leur mère, en présence de saint Louis, qui devait juger ce différend. Dans la chaleur des débats, Jean d'Avesne laissa échapper quelques paroles injurieuses contre sa mère, qui, à ce qu'il prétendait, favorisait son frère à son préjudice. La comtesse porta plainte aussitôt, et le roi, ce modèle de toutes les vertus, mais surtout de la piété et du respect filial, indigné d'entendre devant lui un fils outrager sa mère, le condamna à ne plus porter dans ses armes *le lion armé et lampassé*, c'est-à-dire ayant griffes et langues, ajoutant que quiconque ternit avec sa langue l'honneur de sa mère mérite d'être privé de ses armes et de sa langue. Il résulta de ce jugement que les armes des comtes de Flandre étant d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, Jean d'Avesne et ses descendants furent contraints de le porter sans ongles ni langue. Ainsi les armoiries destinées à transmettre à la postérité les titres de l'honneur, pouvaient parfois servir aussi à perpétuer une flétrissure.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Lorsqu'un chevalier était condamné à mort pour avoir trahi sa patrie, ou pour viol, pillage ou incendie, en le conduisant au supplice on lui faisait porter un chien sur ses épaules, dans le voisinage du lieu où il avait exercé ses violences et ses crimes. Cette coutume avait pour objet de montrer au peuple que le chevalier félon était regardé comme bien inférieur à cet animal emblème de la fidélité, et de l'attachement à son maître.

§ III. *Sépulture des anciens chevaliers.*

Les rois et les princes, de quelque façon qu'ils mourussent, étaient représentés sur leurs tombeaux, revêtus de leurs habits royaux; mais lorsqu'ils étaient morts à la guerre, ou pendant qu'ils faisaient quelques expéditions militaires, on les représentait armés, sous leurs habits royaux, l'épée au côté, et le bâton de commandant à la main, au lieu du sceptre qu'ils portaient lorsqu'ils mouraient ailleurs qu'à la guerre. On mettait au-dessus de leur effigie, et tout à l'entour de leurs tombeaux, leurs écus couronnés, leurs timbres, leurs bourrelets, leurs cimiers, leurs supports, leurs lambrequins, leurs ordres, leurs noms et devises; parfois ils étaient représentés à genoux, priant Dieu, et quelquefois aussi couchés, et même il y en a eu qui, pour faire voir la vanité et la misère de cette vie,

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

se faisaient représenter sur leurs tombeaux, étendus à la renverse, nus, maigres et défaits tels que peuvent être les véritables corps qui sont dans le tombeau, et qui servent de pâture aux vers. Il en existait quelques-uns de cette sorte, à l'abbaye de Saint-Denis, parmi les figures de marbre placées sur les tombeaux de plusieurs rois de France.

Les simples gentilshommes et chevaliers ne pouvaient être représentés avec leur cotte d'armes, s'ils n'avaient pas perdu la vie à la guerre, à moins qu'ils ne fussent morts et enterrés dans leurs seigneuries. Alors, pour faire connaître qu'ils étaient morts dans leur lit en pleine paix, on les représentait sur leurs tombeaux avec leur cotte d'armes sans ceinture, la tête découverte, sans casque, les yeux fermés, leurs pieds appuyés contre le dos d'un lévrier, et sans aucune épée.

Ceux qui mouraient dans une bataille ou combat, ou dans une rencontre, s'ils avaient appartenu au parti vainqueur, étaient représentés l'épée nue levée à la main droite, et leur écu au bras gauche, le casque ou l'armet en tête et la visière abattue, pour montrer encore mieux qu'ils étaient morts combattant contre les ennemis, ayant leur cotte d'armes ceinte sur leurs armes, avec une écharpe en ceinture, et au-dessous de leurs pieds, un lion vivant.

Ceux qui avaient été tués dans les mêmes cir-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

constances, mais du côté des vaincus, étaient représentés sans cotte d'armes, l'épée ceinte au côté dans le fourreau, la visière levée et ouverte, les mains jointes sur la poitrine, et les pieds appuyés contre le dos d'un lion terrassé et sans vie.

Les chevaliers, qui mouraient en prison avant d'avoir payé leur rançon, étaient représentés sur leur tombe, sans éperons, sans casque, sans cotte d'armes et sans épée; le fourreau seulement ceint et pendant à leur côté (1).

Anciennement le fils d'un général d'armée, d'un gouverneur de province ou de place, s'il était né dans une ville assiégée ou bien dans l'armée, quelque jeune qu'il pût être lorsqu'il mourait, était représenté sur sa tombe armé de toutes pièces, la tête sur le heaume, en façon d'oreiller, vêtu d'une cotte d'armes, de la grandeur dont il était à l'instant de sa mort. On voyait un pareil tombeau dans l'église de Saint-Ouen, à Rouen.

Souvent un chevalier, qui avait passé sa vie dans les armées, et qui avait affronté la mort sur le champ de bataille, quand l'âge ne lui permettait plus de courir les hasards de la guerre, et le forçait à la retraite, au lieu de jouir des honneurs qu'il avait gagnés par sa valeur, se

(1) La Colombière. — Lacurne de Sainte-Palaye. — Gassier, Histoire de la Chevalerie.

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf

retirait dans un cloître pour y finir ses jours dans l'exercice de la pénitence. Après sa mort on le représentait sur son tombeau armé de toutes pièces, l'épée au côté en dessous, et par-dessus vêtu de l'habit religieux de l'ordre auquel il avait appartenu, ayant sous ses pieds l'écu de ses armes, en forme de planchette.

Le chevalier qui était resté victorieux au champ clos, pour quelque querelle que ce fût, s'il mourait des suites de ce combat, était représenté sur sa tombe orné des mêmes armes avec lesquelles il avait combattu, tenant entre ses bras, dont le droit était croisé sur la gauche, sa hache et son épée.

Celui qui avait été vaincu et tué en champ clos pour un différend d'honneur, était représenté armé de toutes pièces; sa hache, son épée, ou autre sorte d'arme offensive, avec laquelle il s'était battu, étant hors de ses bras, couchée auprès de lui; le bras gauche était croisé sur le droit (1).

§ IV. *Mort et Funérailles de Bertrand Duguesclin.*

Nous ne saurions mieux terminer ces détails sur les honneurs rendus après leur mort aux anciens chevaliers, qu'en racontant les cérémonies

(1) Lacurne de Sainte-Palaye. — La Colombière.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

observées aux funérailles de Duguesclin, surnommé la fleur des chevaliers français, connétable de France sous le règne de Charles V. Cependant, malgré la pompe et l'éclat de ces cérémonies, qui distinguèrent à peine les obsèques de Bertrand de celles d'un roi de France, peut-être sont-elles moins honorables à la mémoire de ce preux chevalier que l'hommage si remarquable et si extraordinaire qui lui fut rendu par les ennemis eux-mêmes, le jour de sa mort. Ce trait, quoique bien connu, trouve naturellement sa place dans cet ouvrage, et mérite d'être cité parce qu'il est unique dans l'histoire, et qu'il est le plus bel éloge de ce guerrier célèbre.

En 1380, Duguesclin assiégeait Château-Neuf ou Castel-de-Randon, défendu par une garnison anglaise. Après plusieurs attaques sans résultat, on entra en pourparlers, et l'on convint d'une trève qui devait expirer le 12 juillet, époque à laquelle les assiégés s'engageaient de rendre la place, s'ils ne recevaient pas un secours suffisant pour faire lever le siége.

Pendant cette suspension d'armes, le connétable tomba malade, et les médecins reconnurent bientôt que sa maladie était mortelle. Cette nouvelle jeta la douleur et la consternation dans l'armée; « généraux, capitaines, soldats, tous redoutaient de perdre un père et un ami précieux. Les autels étaient jour et nuit environnés de gens qui y portaient leurs vœux et leurs priè-

res pour sa conservation; les assiégés mêmes (chose étonnante), dès qu'ils en furent informés, firent des prières publiques, et demandèrent à Dieu la guérison d'un ennemi si redoutable pour eux, mais si plein de vertus, si bon, si généreux dans la victoire, qu'ils s'estimaient glorieux de lui rendre les armes. » Duguesclin sentit son état et ne s'en alarma point; ayant fait apporter sur son lit l'épée de connétable, il la prit toute nue entre ses mains, avec autant de vigueur qu'il l'avait portée au milieu des batailles, la considéra quelques minutes en silence, comme pour se rappeler la gloire qu'il avait eue à l'obtenir, et celle qu'il avait acquise en la portant. « Je viens, dit-il au maréchal de Sancerre, d'exa-» miner, en considérant cette épée, si j'ai man-» qué à la bien employer; j'avoue que d'autres » que moi en auraient fait meilleur usage, mais » personne n'aurait eu des intentions plus pures; » je ne regrette en mourant que de n'avoir pas » chassé tout à fait les Anglais du royaume, com-» me je l'avais espéré; Dieu en a réservé la » gloire à quelque autre qui en sera plus digne » que moi; c'est peut-être à vous, M. le maré-» chal, que le ciel en fera la grâce; je le souhaite » et vous regarde comme l'homme du royaume à » qui l'honneur en appartient principalement. » Ensuite il se fit découvrir la tête et dit au maréchal : « Recevez-la de ma main, et je vous sup-» plie, en la rendant au roi, de lui exprimer

» toute ma reconnaissance de ses bienfaits, et » mes regrets des fautes que je pourrais, par im- » prudence, avoir faites contre son service, mais » qui n'ont jamais été volontaires; assurez-le que » je meurs son serviteur et le plus humble de » tous. » Il embrassa tendrement ce seigneur, qui reçut l'épée, fondant en larmes, et tous les assistants comme lui. Puis s'adressant aux vieux capitaines dont son lit était environné : « Mes » chers compagnons, vous voyez mon état, et » que la mort qui me surprend me laisse privé » de ce que j'aurais voulu faire pour vous; mais » que cela ne vous décourage pas; si je ne puis » plus parler au roi en votre faveur, que vos ser- » vices parlent pour vous; continuez de le bien » servir; il est juste et généreux, et je compte » qu'il vous récompensera comme vous l'avez » mérité. Mais avant que de mourir, je veux vous » dire encore une parole que je vous ai dite mille » fois : Souvenez-vous que partout où vous ferez » la guerre, les ecclésiastiques, le pauvre peuple, » les femmes et les enfants ne sont point vos en- » nemis; que vous ne portez les armes que pour » les défendre et les protéger; je vous l'ai tou- » jours recommandé ainsi, et je vous le répète » pour la dernière fois, en vous disant mon der- » nir adieu, et me recommandant à vous. »

« Il parla encore quelques moments, ensuite il demeura près d'un quart d'heure en silence, les yeux fixés sur un Christ qu'il tenait à deux

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf

mains, et dans cet état il fit deux ou trois soupirs, et rendit à Dieu sa belle âme. Ce triste jour fut le 13 juillet 1380, à midi. Duguesclin était alors âgé de 60 à 62 ans.

» Les Anglais n'ayant pas reçu le secours qu'ils attendaient, le commandant de Castel-de-Randon, sommé par le maréchal de Sancerre, de rendre la place, et ayant appris la mort du connétable, en ressentit une douleur bien vive, et répondit à la sommation, en homme généreux et de grand cœur : « Je ne vous ai pas promis » de vous rendre ma place; c'est à M. le connéstable que j'ai donné ma parole, et que je veux »la tenir; mais je veux que ce soit d'une façon »extraordinaire, qui exprime l'honneur que je »lui ai toujours porté, et que je conserve à sa »mémoire. J'aurais eu honte d'ouvrir mes portes »à tout autre qu'à lui; il est juste, tout mort qu'il »est, de lui rendre ce que je lui dois; je vais »porter sur son cercueil les clefs d'une place »dont il est réellement vainqueur. »

« L'armée française se rangea en bataille, les enseignes déployées et les armes droites, en un mot avec l'appareil d'une victoire. Les Anglais sortent de la ville, tambours battants, traversent le camp et arrivent au logis du défunt. Ils le trouvent sur le même lit où il était mort, entouré de hérauts d'armes; son épée de connétable nue auprès de son corps sur un carreau de velours violet, semé de fleurs de lis d'or, et l'apparte-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

ment rempli par les plus grands de l'armée.

» Le maréchal de Sancerre introduisit le commandant anglais et ses capitaines : ils se mirent d'abord à genoux, et firent leurs prières. Le commandant se relevant, et portant la parole au connétable, dit : « Ce n'est point à ce corps » que je vois gisant et insensible, c'est à vous-» même, M. le connétable, que je rends ma place; » votre âme immortelle a eu seule le pouvoir de » me réduire à la rendre aux Français, quoique » j'aie juré au roi d'Angleterre de la lui conser-» ver jusqu'à la dernière goutte de mon sang. » Cela dit, il posa les clefs aux pieds du mort, et se retira lui et les siens, tous fondant en larmes.

Toute la France pleura la mort de Duguesclin; mais la douleur de Charles V fut inexprimable. Il envoya chercher son corps, avec un cortége, pour le conduire à Saint-Denys, où ce prince avait fait construire une chapelle pour lui et pour la reine, Jeanne de Bourbon, sa femme, qui y reposait depuis l'an 1377. Ce fut dans cette chapelle et dans le même caveau, qu'il fit inhumer le corps du connétable, pour que la mort n'eût pas le pouvoir de les séparer l'un et l'autre. Le service se fit avec toutes les cérémonies, la pompe et la magnificence observées aux obsèques des rois. Les ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon étaient à la tête du deuil, accompagnés de tous les plus grands et les plus illustres personnages du royaume; on pro-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

nonça en son honneur une oraison funèbre, ce qui ne se faisait que pour les rois et les princes.

Dix ans après, Charles VI voulut honorer par de nouvelles solennités funèbres la mémoire de Duguesclin.

On avait élevé au milieu du chœur de Saint-Denys, une chapelle ardente, dont les torches et les cierges innombrables éclairaient la représentation de l'illustre connétable, placée au centre de la chapelle. Le deuil était conduit par messire Olivier de Clisson, connétable de France, et par les deux maréchaux messire Louis de Sancerre, et messire Mouton de Blainville; il était représenté par Olivier Duguesclin, comte de Longueville, frère du connétable, et par plusieurs seigneurs de ses parents et de ses principaux amis. L'évêque d'Auxerre, qui célébrait la messe, monta en chaire après l'offrande, pour faire l'oraison funèbre; il prit pour texte : *Nominatus est usque ad extrema terræ :* Sa renommée a volé d'un bout du monde à l'autre. Il fit voir, par un récit animé de ses grands travaux guerriers, de ses merveilleux faits d'armes, de ses trophées et de ses triomphes, qu'il avait été la véritable fleur de la chevalerie, et que le vrai nom de preux ne devait appartenir qu'à ceux qui, comme lui, se signalaient également par la probité, la valeur et la piété (1).

(1) Gassier, Histoire de la Chevalerie.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf